Le 28 octobre 2026

Office de participation publique de Longueuil
info@oppl.quebec

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons exprimer notre profond désaccord à l'égard de l'éventuelle obligation imposée aux jeunes participants du Programme des cadets de détenir une carte d'accès pour les non-résidents afin de pouvoir participer à certaines activités ou accéder à certaines installations municipales.

Rappelons que le Programme des cadets du Canada est un programme national, financé par le gouvernement du Canada et administré par le ministère de la Défense nationale, dont les inscriptions s'effectuent sans égard aux limites territoriales des municipalités. Entièrement gratuit, il offre aux jeunes un environnement structuré, qui favorise le développement du leadership, de la citoyenneté, de la discipline, du sens des responsabilités ainsi que du travail d'équipe. Depuis de nombreuses années, ce programme contribue positivement au développement personnel de milliers de jeunes Canadiens, sans distinction de leur situation financière ou de leur lieu de résidence.

L'accessibilité au Programme des Cadets ne se limite pas à la proximité géographique car plusieurs jeunes fréquentent une unité située à l'extérieur de leur municipalité. Généralement, ils désirent participer à un élément précis du Programme (terre, aviation, marine). Les unités accueillent donc traditionnellement les jeunes en fonction de leur intérêt pour le programme et de la capacité d'accueil disponible plutôt qu'en fonction de leur lieu de résidence. Certaines unités de la région doivent déjà composer avec des contraintes de capacité et, à l'occasion, limiter temporairement les inscriptions. La possibilité pour un jeune de s'inscrire dans une unité voisine constitue donc souvent un mécanisme essentiel permettant de maintenir son accès au Programme des cadets.

De plus, le bon fonctionnement des organisations de cadets repose également sur l'engagement d'officiers, d'instructeurs civils, de bénévoles et de membres de comités répondants provenant

souvent de plusieurs municipalités. Cette ouverture permet d'assurer la viabilité des unités et de maintenir une offre de qualité au bénéfice de tous les jeunes de la région. Les retombées du programme et les ressources permettant son fonctionnement dépassent donc naturellement les frontières municipales.

Le Programme des cadets fonctionne selon une réalité régionale où les bénéfices, tout comme les contributions, ne sont pas limités aux frontières administratives d'une municipalité. Bien que plusieurs participants résident à l'extérieur du territoire de la Ville de Longueuil, ils fréquentent régulièrement les installations municipales, participent aux activités communautaires, effectuent du bénévolat et contribuent à la vitalité économique locale par l'utilisation des commerces, restaurants et services situés à proximité des lieux d'activités.

L'imposition d'une carte d'accès pour les non-résidents créerait sans conteste une barrière à la participation de plusieurs jeunes provenant des municipalités avoisinantes, ainsi qu'à certains membres du personnel adulte qui les encadre. Une telle mesure va à l'encontre des principes d'accessibilité et d'inclusion qui sont au cœur même du Programme des cadets. Bien que ces jeunes ne résident pas tous sur le territoire de la Ville de Longueuil, ils participent activement à la vie de la communauté, développent leur sentiment d'appartenance et contribuent au dynamisme des activités locales. Dans d'autres villes ou municipalités avoisinante, la mise en place d'une telle mesure a été abandonnée pour ces mêmes raisons.

Ainsi, nous craignons qu'une telle exigence entraîne une diminution du nombre de participants, particulièrement parmi les familles disposant de ressources financières limitées. Il est important de souligner que pour plusieurs jeunes, le Programme des cadets représente une occasion unique d'accéder à des activités éducatives, sportives, communautaires et de développement personnel qu'ils n'auraient autrement pas les moyens de fréquenter.

Soulignons également que les études récentes portant sur les retombées du Programme des cadets démontrent des bénéfices importants sur le développement du leadership, de l'engagement communautaire, du civisme et du développement personnel des jeunes. En plus des activités offertes localement, les cadets ont accès à des occasions de formation spécialisées, notamment dans les domaines du leadership, des premiers soins, de la musique, des activités nautiques, du plein air et de plusieurs autres secteurs d'intérêt. Ces expériences contribuent à former des jeunes engagés, qui réinvestissent par la suite leurs connaissances au sein de leur communauté.

En conséquence, nous demandons respectueusement à l'Office de participation publique de Longueuil de recommander une exemption pour les participants du Programme des cadets du Canada, ou de mettre en place toute autre mesure permettant à ces jeunes de continuer à bénéficier pleinement des installations municipales sans contrainte additionnelle liée à leur lieu de résidence.

Investir dans nos jeunes, c'est investir dans l'avenir de notre communauté. Nous croyons qu'il est essentiel de préserver l'accessibilité à des programmes comme celui des cadets, qui contribuent concrètement à former des citoyens responsables, engagés et respectueux des valeurs canadiennes.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette démarche et demeurons disponibles pour fournir tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente du Comité de soutien,



Anne-Laure Cuchet-Lebrun

Corps de Cadet 2710 - Club Optimiste Laflèche
3825, rue Windsor, Longueuil, Qc
2710.comite@lcac.qc.ca

c. c. : Ltv / Lt(N) Simon McLean
Commandant, Corps de cadets royaux de l'Armée canadienne 2710 Optimiste Laflèche
Vice-chef d'état-major de la Défense / Forces armées canadiennes